Zeitschrift: L'Hôtâ

Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

Band: - (1996)

Artikel: Les croix du Jura

Autor: Imhoff, Gaston / Imhoff, André

Kapitel: Bourrignon

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064680

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BOURRIGNON

ite

Ce village offre au visiteur l'aspect sympathique d'une agglomération qui a gardé une belle et rare unité architecturale. Parmi les onze croix situées sur son territoire, on remarque notamment celle du haut du village (1928) et celle qui est incorporée au mur du cimetière, croix jumelles qui imitent un tronc avec des moignons de branches! On retrouve le même modèle à Pleigne. Trois croix de bois sont également intéressantes car leurs sculptures, en forme d'étoile sont toutes semblables.

Mais une autre croix, datée de 1877, bien que la plus modeste de Bourrignon, ne saurait être oubliée car elle est inscrite dans l'histoire: il s'agit de la «Croix de l'Oratoire», située à la sortie du village, direction Lucelle, à gauche de la route. L'événement où elle est impliquée et qui mérite d'être conté se situe dans le cadre dramatique du Kulturkampf.

Nous sommes le 27 mars 1875: en pleine nuit, la veille de Pâques, un attelage gravit La Malcôte. Un de ses occupants, l'Abbé Fridez, curé de Bourrignon, accompagné de Pierre Stadelmann, un ami sûr, va communier en secret quelques paroissiens. Tout à coup, une voix inconnue crie: «Halte, je vous arrête au nom de la loi!» C'est le gendarme Beuret, en poste aux Rangiers, qui les avait suivis. Ce dernier conduit le prêtre passer la nuit au poste, en attendant de partir au matin pour la Préfecture de Porrentruy. Mais, dans cette affaire, l'agent Beuret est en proie à un terrible cas de conscience: en effet, c'est le curé Fridez qui avait baptisé

son fils et donné les derniers sacrements à son père mourant.

Au cours de la nuit, un conciliabule s'établit entre Pierre Stadelmann et le fils Lachat, de l'auberge des Rangiers... A 7 heures, départ pour le chef-lieu, dans une



voiture prêtée par M^{me} Lachat, attelée d'une vieille jument peu farouche! C'est alors que l'affaire prend une tournure inattendue: dans le bosquet du Chételat, au-dessous des Malettes, nos voyageurs se trouvent tout à coup en face de cinq jeunes paysans qui, d'une seule voix lancent la sommation: «Rendez ce prêtre!» Devant ce tableau, notre pandore est bien aise de répondre: «Prenez votre curé et laissez-moi la vie!». Pendant ce temps, ce dernier met pied à terre et en un clin d'œil, disparaît dans les halliers.

A la suite de ces événements, relevons pour la petite histoire que M. Joseph Domon, principal accusé de la «bande des 5» et futur maire de Bourrignon, fit la promesse solennelle suivante: «Si je ne suis pas dénoncé... je ferai construire à mes frais un oratoire sur ma propriété.» Et ce qui fut dit fut fait: faute de preuve, pas de condamnation! La construction, datée de 1877, fut payée par la vente d'une paire de bœufs.

Actuellement, signalons que le «champ de l'oratoire» est la propriété de M. Hubert Ackermann, instituteur à Pleigne et président du Parlement jurassien pour 1996.

Croix de l'oratoire.